



A LA UNE – GILETS JAUNES ET TRANSITION ECOLOGIQUE, CHRONIQUE D'UNE REVOLTE SUR FOND DE CONSENTEMENT A L'IMPOT

"Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée." C'est ainsi qu'est consacré le principe de consentement à l'impôt au sein de l'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Or dans les faits, l'application s'est avérée plus difficile ces dernières semaines avec l'annonce d'une hausse de taxation du carburant dans le but de financer la transition écologique et de lutter contre la pollution atmosphérique.

Le gouvernement a en effet prévu de relever progressivement la taxe carbone, ce prélèvement pesant sur les produits énergétiques en fonction de leur émission de CO2, jusqu'en 2022 pour être en conformité avec ses objectifs européens en matière de transition écologique. En outre, cela aura pour effet d'augmenter, entre autre, le prix des carburants, notamment du diesel, qui bénéficie depuis des années d'une fiscalité favorable par rapport à l'essence en raison d'un montant de Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) plus importante sur cette dernière.

Cette annonce a fait l'effet d'une véritable bombe au sein de la société française et a donné naissance au mouvement des "Gilets Jaunes", mouvement populaire se dressant contre l'accroissement des impôts et taxes concomitant à un affaiblissement du pouvoir d'achat et dénonçant la mise en place d'une écologie "punitif" et non d'une écologie "responsabilisante". Pourtant, l'article 1 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit notamment que la politique énergétique doit garantir "la cohésion sociale et territoriale en assurant un droit d'accès de tous les ménages à l'énergie sans coût excessif au regard de leurs ressources" et doit lutter "contre la précarité énergétique".

Ainsi, il semble que le gouvernement français va devoir, trouver un compromis entre une transition écologique efficacement menée car vitale et une transition écologique non punitive et plus juste. De ce compromis dépendra sûrement le retour de l'adhésion et du consentement populaire, clés de voûte de toutes sociétés démocratiques.



PRESERVATION DES ESPECES – LA VILLE DE MONTPELLIER INTERDIT LES CIRQUES AVEC DES ANIMAUX SAUVAGES

Le conseil municipal de Montpellier a voté à l'unanimité un vœu pour interdire la venue et l'installation des cirques utilisant des animaux sauvages sur le territoire montpelliérain à compter de janvier 2019. Le maire de Montpellier, Philippe Saurel, est à l'origine de l'adoption de cette décision. En effet, le maire déclarait en début d'année lors des vœux de la Métropole : « on ne peut pas lutter contre la préservation des espèces et tolérer le contraire ». Cette annonce avait suscité de vives réactions de la part de plusieurs directeurs de cirque comme Bouglione ou Arlette Gruss qui avaient dénoncé un abus de pouvoir du maire car disaient-ils « il n'y a aucune loi qui lui permette de prendre une telle décision ». Par ailleurs, le maire a lancé un appel à l'Etat pour une interdiction à l'échelle nationale des cirques employant des animaux sauvages. Ainsi, le maire invite la France à rejoindre la quarantaine de pays dans le monde, dont la moitié en



DECHETS ET INNOVATION – UNE START-UP FRANCAISE CREE UNE MACHINE NON POLLUANTE DE TRI DES DECHETS

Alors que la loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015 a sensiblement renforcé les objectifs relatifs aux biodéchets, en prévoyant, notamment, la généralisation pour tous les producteurs de déchets de disposer d'une solution de tri avant 2025, Axibio, une jeune start-up des Hauts-de-Seine, vient de mettre au point une machine, la A 600, qui trie les déchets alimentaires en éliminant toutes les erreurs de tri. En outre, la A 600, optimise la valorisation des déchets qu'elle soit énergétique ou organique et le tout sans pollution ajoutée. Grace au dispositif lancé par Pierre-André Gary et Marc Heyrault, les biodéchets sont compactés et lacérés ce qui permet d'éliminer les impuretés de manière définitive faisant ainsi passer la marge d'erreur de 7 à 12% actuellement à environ 0% grâce ce nouvel engin.

Avec plus de 12 millions de tonnes de déchets par an, le tri sans perte des biodéchets constitue un véritable enjeu notamment lorsque l'on sait que 100 kilos seulement de déchets alimentaires de bonne qualité peuvent produire 6,5 litres de biocarburant et jusqu'à 30 kg de compost. De plus, l'A 600 est entièrement connectée. La digitalisation de l'entier processus permettant ainsi un suivi en temps réel et une véritable traçabilité des biodéchets.

Antoine Laurent de Lavoisier disait donc vrai "rien ne se perd, rien ne se crée tout se transforme" !



DEVELOPPEMENT DURABLE – LE NUATAN : UN BIOPLASTIQUE 100% COMPATIBLE, 100% BIODEGRADABLE ET INOFFENSIF POUR LES ETRES VIVANTS

C'est lors du dernier London Design Festival qu'a été présenté le Nuatan, un bioplastique 100% issu de ressources renouvelables développé à base d'amidon de maïs à la fois durable et dégradé. Ses concepteurs (Crafting plastics studio et l'université technique de Bratislava - Slovaquie) assurent qu'il pourrait remplacer tous les emballages existants y compris alimentaires. Ce matériau très prometteur est totalement inoffensif pour les êtres vivants. « Si les poissons en mangent, ça se dégrade dans leur corps », assure Vlasta Kubušová, cofondatrice

Europe (Allemagne, Italie, Pologne, Suède...) qui limitent déjà l'utilisation d'animaux dans les cirques. Le mardi 27 novembre, le parlement portugais franchissait également le pas en votant une loi visant à interdire d'ici 2024 les animaux dans les spectacles de cirques.



JURISPRUDENCE

POLLUTION DE L'AIR

Première condamnation d'un navire de croisière pour pollution de l'air. Tribunal correctionnel de Marseille, 26 novembre 2018

Le capitaine d'un bateau de croisière, l'Azura, a été condamné à 100 000€ d'amende pour pollution de l'air, plus spécifiquement pour infraction aux normes antipollution de l'air à raison d'"utilisation, par un navire en mer territoriale, de combustible dont la teneur en soufre est supérieure aux normes autorisées de pollution de l'air". En effet, il avait été contrôlé le 29 mars dans le port de Marseille avec un fioul trop polluant jugé "lourd, non raffiné et soufré qui émet des fumées toxiques lorsqu'il est brûlé".

Alors qu'en 2015 une loi a établi les valeurs limites en soufre dans le carburant des navires à 1.50% conformément aux normes européennes antipollution dans les navires, le fioul brûlé par le paquebot dépassait les valeurs limites en allant jusqu'à 1,68%.

Une partie de l'amende pénale qui lui a été infligée, à hauteur de 80 000euros, devra être réglée par son employeur, Carnival, leader mondial du secteur de la croisière, précise le jugement du tribunal correctionnel de Marseille. Par ailleurs, les parties civiles, France Nature Environnement, Surfrider Foundation et la Ligue de protection des oiseaux ont obtenu chacune 5000euros de dommages et intérêts.

Cette comparaison du capitaine de L'Azura est sans précédent sur le littoral méditerranéen et en France. Par ailleurs, d'une manière générale, les normes de pollution des navires seront nettement durcies à partir du 1er janvier 2020, pour tous les types de navires, avec une teneur en soufre abaissée à 0,5% pour tous.

de Crafting plastics studio. Le Nuatan est un mélange breveté entre deux biopolymères : de l'acide polylactique dérivé de l'amidon de maïs et le polyhydroxybutyrate fabriqué à partir d'amidon de maïs qui a été métabolisé par des micro-organismes. Selon les concepteurs, le Nuatan pourrait être une alternative au plastique pour tous les produits à usage unique tels que les bouteilles d'eau, les sacs ou encore les pailles. Autrement dit, les possibilités d'utilisation seraient quasiment illimitées. Le Nuatan a déjà été employé pour fabriquer toute une gamme de lunettes dont les montures sont teintées avec des pigments naturels tels que le marc de café, le curcuma et l'indigo.



TRANSITION ENERGETIQUE – SUEDE : UNE TRANSITION REUSSIE AVEC 12 ANS D'AVANCE

Taxe carbone, énergies renouvelables, réduction des gaz à effet de serre... La Suède est en train de réussir sa transition énergétique avec 12ans d'avance. Fin 2018, le pays devrait atteindre les objectifs de transition énergétique fixés pour l'an 2030 dans le cadre du programme de développement durable de l'ONU. En effet, la Suède présente la transition énergétique la plus avancée de l'Union européenne avec 54% d'énergies renouvelables. A titre d'illustration, en 3ans, 3681 projets de construction d'éoliennes ont été lancés et seront terminés avant décembre 2018.

Du point de vue de son Ministre de l'Energie, « nous avons aujourd'hui un secteur de l'électricité plus ou moins climatiquement neutre, nous avons développé un secteur de chauffage qui est passée d'une dépendance totale au pétrole à 95% d'énergie renouvelable. » Par extension, le premier ministre suédois a déclaré que « la Suède fera le nécessaire pour devenir une des première nations au monde à ne plus utiliser d'énergies fossiles et ne plus émettre de gaz à effet de serre à partir de 2050 ».

La Suède a également été premier pays au monde, avec la Finlande, à introduire une taxe carbone dès 1991 qui a réduit leurs émissions de gaz à effet de serre de 9% et dans le même temps augmenté leur croissance de 48% en 18ans. « Comme quoi il est possible de conjuguer croissance économique et progrès écologique. » (Björn Strenger, Responsable des taxes à valeurs ajoutées). La fiscalité verte a ainsi pénalisé les combustibles fossiles et soutenu les bioénergies, une taxation qui a permis de verdir durablement les secteurs du chauffage. Aujourd'hui, l'énergie fossile utilisée pour se chauffer est de 2% contre 60% en 1980. Par ailleurs, la Suède a aussi introduit en Juillet 2018, des taux d'obligation de réduction de l'empreinte carbone des carburants.

Enfin, le gouvernement et les investisseurs se sont associés pour multiplier les chantiers visant à mobiliser les énergies renouvelables. L'objectif : obtenir 7506 mégawatts de capacité énergétique manquants. A titre de comparaison en 2017, la France a augmenté ses émissions de CO2 de 3.2%.



SECURITE DES ESPACES PUBLICS – LA MAIRIE DE PARIS VA VERBALISER LES TROTTINETTES ROULANT SUR LES TROTTOIRS

Le conseil de Paris a voté lundi 19 novembre la mise en place de mesures pour mieux réguler le partage de l'espace public face à un problème manifeste de sécurité, en mettant en place des amendes émises par des agents de la ville pour les usagers de trottinettes sur les trottoirs.

Faute de loi, la mairie de Paris va « verbaliser les usagers de trottinettes circulant sur les trottoirs » et « procéder à l'enlèvement » des trottinettes posées sur les trottoirs, a annoncé Christophe Najdovski, adjoint en charge des Transports à la mairie de Paris, précisant que « des études juridiques sont en train d'être menées ». En outre, des places de stationnement dédiées à ces engins vont être créées progressivement dans toute la capitale.

Le PPCI (Parisiens, progressistes, constructifs et indépendants) est allé plus loin en demandant à la Ville de Paris de réfléchir à « rendre obligatoire le port du casque » par ces conducteurs. « Il faut créer un code du trottoir », a estimé de son côté Florence Berthout, chef de file des Républicains au conseil de Paris. Les acteurs du secteur et responsables politiques espèrent que des dispositions concernant ces nouveaux engins ont été prévues dans le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM), présenté lundi 26 novembre 2018 en Conseil des ministres et au début de l'année prochaine au Parlement.